

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 3 septembre 2013 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Joffre L'Heureux Jr, Bruno Latreille, Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

---

**Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum le maire Stéphane Gendron procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2013 à 20 h 16.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**



**ORDRE DU JOUR**

**Ville de Huntingdon**

**Séance ordinaire du 3 septembre 2013, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2013 :

- > Service des incendies;
- > Épuration des eaux usées;
- > Traitement de l'eau potable;
- > Travaux publics et infrastructures;
- > Inspection municipale.

Rapport sur la situation financière au 31 août 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées de janvier à août 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à août 2013;

- D) Période d'information et de questions du maire;

- 1. Projet de construction domiciliaire - terrains rue Pilon;
- 2. Offre d'achat du terrain industriel du chemin Ridge; (*environ 1M de pieds carrés*)

E) Période de questions du public;

## **10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2013;

## **20. – CONTRATS**

20.1 Vente d'un terrain de 350 000 pieds carrés sur la Route 202; (*territoire annexé à la Ville il y a deux ans*)

20.2 Offre d'achat par Sylvie Cadoret et Marc Voyer pour le lot vacant situé sur la rue Somerville et connu sous le numéro 3 229 720;

20.3 Offre d'achat de Construction Fréchette Inc. pour le lot 3 229 362 situé sur la rue Des Anciens-Combattants ; (*coût d'acquisition 4091,21 \$*)

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

30.1 Demande d'appui pour La Bouffe Additionnelle pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale;

30.2 Autorisation d'une subvention au montant de 9 912 \$ à monsieur Simon Desormeaux; (*construction domiciliaire rue Saumier*)

## **40 – RÉGLEMENTATION**

40.1 Avis de motion – Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Canton d'Hinchinbrooke à la Ville de Huntingdon;

40.2 Adoption du règlement 847-2013 régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Huntingdon ;

40.3 Adoption du règlement 848-2013 concernant la rémunération du personnel électoral;

40.4 Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage no. 512;

40.5 Demande de travaux de rénovation pour l'immeuble du 141, rue Châteauguay et demande du changement du contenu de l'enseigne;

40.6 Demande de crédit de taxes foncières pour le 141, rue Châteauguay; (*Pascale Filion et Jocelyn Leblanc, nouveau propriétaire*)

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

50.1 Embauche de monsieur Ahmed Labbaci au poste d'inspecteur municipal et personne responsable de l'émission des permis;

## **60. –DIVERS**

60.1

60.2

## 70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Levée de la séance

---

### Adoption de l'ordre du jour

13-09-03-3324

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 3 septembre 2013 tel que lu par monsieur le Maire avec le report à une séance ultérieure des sujets de la période d'information du maire et du point 40.3.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Engagement de la Ville à vendre le lot 3 229 508 à Shawn McKay et Jennifer McDonald;
- Modification du nom de la rue West rue «François Dupuis»;

Adopté

### Annonces et dépôt des documents

#### Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2013

Les rapports des directeurs pour le mois d'août 2013 des travaux publics (incluant le service des incendies), de l'usine de filtration, de l'usine d'épuration et de l'inspection municipale sont déposés au greffe.

#### Rapport sur la situation financière au 31 août 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 août 2013.

#### Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à août 2013

##### **Comptes à payer –Janvier à août 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à août 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

## **Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à août 2013**

### **Dépenses d'investissement –Janvier à août 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier à août 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'informations et de questions du maire**

Les sujets sont reportés à une séance ultérieure.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

*Madame Linda Roy: Elle demande s'il y a de nouveaux développements dans le projet d'agrandissement du commerce Couche Tard. Le maire l'informe qu'il n'a été informé d'aucune nouvelle démarche.*

## **10. – Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du 14 août 2013**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 août 2013 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-09-03-3325

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par le conseiller Claude Racine**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 août 2013 est adopté tel que soumis par la greffière avec l'ajout suivant au rapport des conseillers :

*«Le Conseiller Critchley mentionne aux membres du Conseil qu'en 1943, les Huntingdon Tars de la base militaire stationnée à*

*Huntingdon ont participé aux compétitions du football visant le championnat de la Coupe Grey. Ils ont toutefois été éliminés.»*

Adopté

**Demande de travaux de rénovation pour l'immeuble du 141, rue Châteauguay et demande du changement du contenu de l'enseigne**

**Considérant qu'un** projet de rénovation extérieur et du remplacement du contenu de l'enseigne apposée sur la façade de l'immeuble du 141, rue Châteauguay, lot 3 230 278, a été déposé pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001;

**Considérant que** le projet consiste à repeindre le revêtement extérieur du bâtiment de briques et blocs de béton en couleur brun foncé et à transformer la façade par les modifications suivantes :

- une nouvelle porte d'entrée commerciale;
- installation d'une moulure de corniche victorienne en façade au-dessus de l'enseigne commerciale;
- une nouvelle rampe en bois composée de poteaux tournés et d'une colonne carrée à la base ;
- installation de deux fenêtres latérales composées de PVC de 48" x 40" de haut sur le côté du stationnement
- installation d'une porte de garage à l'arrière du bâtiment ;

**Considérant que** la structure de l'enseigne existante apposée sur la façade du bâtiment sera conservée, mais son contenu modifié ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver le projet de rénovation extérieur et le remplacement du contenu de l'enseigne «Poils et Plumes » apposée sur la façade du bâtiment, pour l'immeuble du 141, rue Châteauguay, lot 3 230 278; en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 ;

13-09-03-3326

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieur et le remplacement du contenu de l'enseigne «Poils et Plumes » apposée sur la façade du bâtiment, pour l'immeuble du 141, rue Châteauguay, lot 3 230 278, propriété de Pascale Filion et Jocelyn Leblanc, selon les plans déposés en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001.

Adopté

**Demande de crédit de taxes foncières pour le 141, rue Châteauguay; (Pascale Filion et Jocelyn Leblanc, nouveau propriétaire)**

**Considérant que** les propriétaires du 141 rue Châteauguay vont effectuer d'importantes rénovations sur l'extérieur de leur immeuble, connu sous le numéro de lot 3 230 278;

**Considérant** l'importance de revitaliser le Centre-ville;

**Considérant** le règlement 778-2009 autorisant le conseil à octroyer des subventions aux nouvelles entreprises de son territoire;

13-09-03-3327

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi d'une subvention équivalant au montant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année financière 2013, soit un montant de 1 536 \$ pour l'immeuble du 141, rue Châteauguay, connu sous le cadastre 3 230 278, et appartenant à Pascale Filion et Jocelyn Leblanc.

Adopté

**Avis de motion – Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Canton d'Hinchinbrooke à la Ville de Huntingdon**

Avis de motion est donné par Monsieur le Maire Stéphane Gendron à l'effet qu'un règlement concernant l'annexion d'une partie du territoire du Canton de Hinchinbrooke sera adopté à une séance subséquente.

**Adoption du règlement 847-2013 régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Huntingdon**

**Considérant que** le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire oblige toutes les municipalités d'adopter un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable par toutes les municipalités du Québec;

**Considérant que** ; le Conseil municipal est désireux d'améliorer les exigences quant à l'utilisation de l'eau potable de manière à contrôler davantage sa consommation et son usage afin d'éviter le gaspillage de cette ressource;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le maire Stéphane Gendron à la séance du conseil tenue le 13 août 2012;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies; ;

13-09-03-3328

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le règlement numéro 847-2013 régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Huntingdon.

Adopté

**Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage no. 512**

Le sujet n'a pas été présenté.

*Le maire suspend la séance à 20h58 pour accueillir les promoteurs du projet d'achat du terrain situé sur la Route 202. Monsieur Mazen Al Mughrabi du Muslim Welfare Association est accompagné des prometteurs du projet et de l'agent d'immeuble Claude Huart de Remax.*

*La séance reprend à 21h05.*

**Embauche de monsieur Ahmed Labbaci au poste d'inspecteur municipal et personne responsable de l'émission des permis**

**Considérant que** l'inspecteur municipal, monsieur Ahmed Labbaci, a terminé sa période de probation de quatre mois et qu'une évaluation positive a été rendu lors de son évaluation ;

13-09-03-3329

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'embauche de monsieur Ahmed Labbaci au poste d'inspecteur municipal et personne responsable de l'émission des permis selon les conditions prévues à son contrat de travail.

Adopté

**Demande d'appui pour La Bouffe Additionnelle pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale**

**Considérant que** la Bouffe Additionnelle demande une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec pour l'immeuble qu'elle occupe au 18, rue Prince, Huntingdon ;

**Considérant qu'en** vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit, dans le cadre de sa révision périodique, consulter la municipalité locale afin de lui demander son opinion avant d'accorder une reconnaissance;

**Considérant que** l'organisme est à but non lucratif et que ses activités sont admissibles à cette reconnaissance ;

13-09-03-3330

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon se dit favorable à ce que la Commission Municipale du Québec accorde à La Bouffe Additionnelle leur reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières à l'égard de l'immeuble du 18, rue Prince, Huntingdon.

Adopté

**Autorisation d'une subvention au montant de 9 912 \$ à monsieur Simon Desormeaux**

**Considérant que** monsieur Simon Desormeaux a acquis deux terrains non aménagés situés sur la rue Saumier et portant les numéros de lot 3 229 827 et 3 229 828 afin d'y construire une nouvelle résidence;

**Considérant qu'**actuellement la propriété ne rapporte aucune taxe à la municipalité;

**Considérant qu'**il s'agit de terrains situés près de l'ancienne voie ferroviaire désaffectée;

13-09-03-3331

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil accorde à monsieur Simon Desormeaux une subvention au montant de 9 912\$, représentant le montant de la juste valeur marchande qu'il a payé lors de l'acquisition des deux lots.

Adopté

**Offre d'achat par Sylvie Cadoret et Marc Voyer pour le lot vacant situé sur la rue Somerville et connu sous le numéro 3 229 720;**

**Considérant que** la Ville a reçu, de monsieur Marc Voyer et Sylvie Cadoret, une offre d'achat d'un montant de 1 000 \$ pour le lot numéro 3 229 720 situé sur la rue Somerville ayant une superficie de 297,3 m<sup>2</sup> et un frontage de 12,19 mètres;

**Considérant que** l'acheteur est avisé qu'il s'agit d'un lot non bâtissable du fait de sa superficie et de son frontage inférieurs aux normes requises en vertu de la réglementation;

13-09-03-3332

Abrogée par la  
résolution no.  
15-07-06-3865

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de monsieur Marc Voyer et Sylvie Cadoret pour acquérir l'immeuble situé sur la rue Somerville portant le numéro de lot 3 229 720 pour un montant de mille dollars (1 000 \$).

**Que** le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation, de bornage et tout autre frais relatif à l'acquisition du lot sont sous la responsabilité de monsieur Marc Voyer et Sylvie Cadoret.

Adopté

**Offre d'achat de Construction Fréchette Inc. pour le lot 3 229 362 situé sur la rue Des Anciens-Combattants (coût d'acquisition 4091,21 \$)**

**Considérant que** construction Fréchette Inc. désire acquérir le lot numéro 3 229 362 d'une superficie approximative de 863 m<sup>2</sup> situé sur la rue Des Anciens-Combattants afin d'y construire une habitation familiale;



**Considérant que** la Ville a acquis ce lot lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales du 12 juillet 2012 pour un montant de 4 090 \$;

**Considérant que** Construction Fréchette Inc. a fait une offre à la Ville d'un montant de 4 000 \$ afin d'acquérir ce lot dont la valeur foncière est de 9 300 \$ et la superficie de 9 300 p<sup>2</sup>;

**13-09-03-3333**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville présente une contre-offre d'un montant de 8 000 \$ à Construction Fréchette Inc. pour le lot 3 229 362 situé sur la rue Des Anciens Combattants.

**Qu'**un crédit de taxes foncières soit accordé en vertu du règlement 843-2012 relatif à la construction domiciliaire sur le territoire;

**Que** dans l'éventualité où les travaux ne sont pas complétés au terme du 12 mois de validité du permis de construction, l'acheteur perdra le dit crédit de taxes.

Adopté

**Engagement de la Ville de vendre le lot 3 229 508 à Shawn McKay et Jennifer McDonald**

**Considérant que** monsieur Shawn McKay et Jennifer McDonald désire acquérir le lot 3 229 508 situé sur la rue Hunter, d'une superficie approximative de 66.7 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** la Ville a acquis ce lot pour un montant de 335,88\$ lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales du 12 juillet 2012 et que le terrain a une évaluation foncière uniformisée de 472 \$ au rôle d'évaluation;

**Considérant que** le lot contigüe no 3 229 509 d'une superficie de 1 725,9 m<sup>2</sup> est la propriété de madame MacDonald;

**Considérant qu'**il désire utiliser ce lot afin de permettre l'accès sur la rue Hunter dans l'éventualité d'un projet de construction de 2 unités résidentielles

**13-09-03-3334**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la vente du lot 3 229 508, situé sur la rue Hunter, pour un montant équivalent à la valeur foncière uniformisé du terrain, soit 472 \$.

**Que** les frais d'arpentage, d'acte de vente, d'enregistrement, de certificat de localisation soient aux frais des acquéreurs Shawn McKay et Jennifer McDonald.

Adopté

**Renommer la rue West rue «Francois Dupuis»**

**Considérant que** la Ville veut rendre hommage à monsieur François Dupuis qui est l'un des pionniers du projet des logements sociaux «Les Habitations des Tisserandes» qui sera construit sur la rue West;

**Considérant que** monsieur Dupuis grandement contribué au développement communautaire du Haut-St-Laurent par son implication et son dévouement inconditionnel;

13-09-03-3335

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le nom de la rue West soit changé par le nom «François Dupuis» en l'honneur de monsieur François Dupuis, organisateur communautaire au Centre de santé et des services sociaux (CSSS) du Haut-Saint-Laurent;

**Que** cette nomination témoigne du dévouement exceptionnel et de l'implication sociale et communautaire de cet homme envers les jeunes et la communauté de la Ville de Huntingdon ainsi que de la région du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Vente d'un terrain de 350 000 pieds carrés sur la Route 202;  
(territoire annexé à la Ville il y a deux ans)**

*Le maire informe les membres du Conseil de la teneur du projet d'infrastructure évalué à environ 1 M \$ et explique qu'aucun investissement n'est requis de la part de la Ville étant donné que les promoteurs s'engagent à défrayer tous les frais. Il précise que le coût des travaux d'aqueduc sera facturé en totalité aux bénéficiaires des travaux. De plus, comme établi à la séance du 14 août, aucuns travaux de branchement au réseau d'égout ne seront réalisés et le promoteur aménagera une installation septique.*

*Il invite les promoteurs à présenter leur projet.*

*Après la présentation, le maire invite les membres du Conseil à poser leurs questions aux promoteurs.*

*Le conseiller Claude Racine avise le conseil que le temps actuel n'est pas favorable étant donné que le conseil actuel termine son terme et qu'il favorise une présentation ultérieure du projet aux membres du futur conseil.*

*Monsieur Bruno Latreille se rallie au point de vue de monsieur Racine.*

*La conseillère Debbabi prend la parole et fait la lecture d'un document.*

*Le maire s'adresse aux promoteurs et les invite à soumettre de nouveau leur projet d'infrastructure lors de la séance du conseil municipal du mois de décembre 2013.*

Aucune résolution pour ce sujet.

## **70. –Rapport des comités et des conseillers**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h54.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière